



Compte rendu de la réunion du Comité Directeur du mercredi 25 octobre 2017

Présents : DEDISSE Gérard, JAN Martial, LE GAL Didier, MARGUET Mélanie, FIUME Brice, HARANG Pascal, LEROY Michel, MACE Nathalie, TORSELLO Claire, LAMBERDIERE Françoise

Excusée : GARÇON Michel, GIUDICELLI Isabelle, MARGUET Bertrand

Invités : NICOLAI Cécile, CHAUDRON Yannick

1. Présentation carte sous-marine bio (Yannick Chaudron, Cécile Nicolaï)

a. Objectifs / intérêts

Intermédiaire entre la plaquette blanche et les plaquettes de poissons, la plaquette immergeable présente un côté avec les grands groupes de biologie sous-marine et un moyen de communiquer sous l'eau et de l'autre, une face blanche pour écrire.

Testée la saison dernière par un grand nombre, une nouvelle présentation a été faite tenant compte des remarques. Le choix de la taille correspond à la taille d'une poche de stable. Les angles sont arrondis. 2 perforations permettent d'y adjoindre un bout et un crayon. La couleur a été rectifiée pour avoir un contraste suffisant.

Le modèle présenté est de bonne qualité d'impression. Le support est souple.

La plaquette est utile pour les adhérents passant le niveau ou ayant un intérêt à la bio sous-marine mais aussi à l'ensemble des adhérents passant un niveau de plongée, des notions de bio devant être présentes dans l'ensemble des formations.

b. Discussion

Le CD demande d'évaluer la possibilité d'augmenter la taille des pictogrammes du bas et de s'assurer que la taille des trous soit compatible avec l'insertion d'un bout.

Droits d'auteurs : la propriété intellectuelle est de droit pour Cécile Nicolaï et Yannick Chaudron qui sont à l'origine du concept et de la création de la plaquette. Par contre, il est impossible de demander un Copyright car la plaquette ne présente pas d'intérêt technique. Il est possible de se prémunir d'une utilisation "frauduleuse" par une enveloppe solo pour un montant de 10€.

Vote : l'adoption de cette plaquette est faite à l'unanimité des membres du CD présents. Un devis doit être demandé pour 200 unités.

2. Préambule du Président (G. Dedisse)

a. Directeur technique :

Lors de la réunion préliminaire du 12 septembre, le futur directeur technique a été choisi par le collège des encadrants (25 ont votés, 20 présents et 5 représentés). Une seule candidature, Stéphane GAC, était présentée. A bulletin secret par deux assesseurs, il a été élu à l'unanimité.

Le directeur technique prendra ses fonctions après l'AG de janvier. Entre temps, Michel Garçon garde ses prérogatives. Cependant les deux travaillent actuellement ensemble pour la cohésion de l'encadrement de la saison. A partir de la saison 2019, le directeur technique sera choisi par le collège des encadrants en début de saison. Le mandat a une durée de quatre ans mais peut être révisé chaque début de saison (départ de sa part ou à la demande du collège des encadrants).

Les nouvelles modalités de nomination du Directeur Technique sont mises en annexe 2 du Règlement Intérieur jusqu'au 18 janvier 2018 (date de l'AG). Puis à partir du 19 janvier 2018, cette annexe 2 sera insérée dans le Règlement Intérieur actuel en remplacement de l'existant. »

Nomination officielle par le CD : Stéphane GAC est nommé officiellement à l'unanimité du CD.

b. Convention d'utilisation avec la carrière de Bécon les Granits

A la demande de Stéphane GAC, une convention est en court de signature. Elle est obligatoire pour pouvoir y accéder.

3. Trésorerie (Michel Leroy)

a. Etat de la comptabilité

La balance est négative pour la sortie Bretagne pour un montant de 1300€
Sinon, la comptabilité du club est toujours saine.

b. Achat dans le cadre de l'ouverture de la fosse

Le but de la réunion du 7 novembre « fosse », est de déterminer le budget pour l'achat du matériel de bureau mis à disposition pour le club. Les plans seront à disposition du club. Il est demandé de faire une nouvelle visite. Pour la salle de formation et le local de matériel, le club pourra faire des propositions.

La date d'ouverture est toujours annoncée le 1^{er} lundi de mars.

4. Secrétariat

a. Nombre d'inscrits

A ce jour, il y a 109 adhérents. Quelques dossiers sont encore en attente.

L'option « inscription autonome » n'est pas adaptée ou doit faire l'objet de plus de communication car il y a eu de nombreuses confusions.

b. Modification de la réglementation des certificats médicaux

Pour certaines activités, la durée de validité du certificat est modifiée mais elle reste inchangée pour la plongée soit un an. Désormais, le certificat médical pour les plongeurs handi peut être réalisé par un médecin du sport (fin de l'obligation du médecin fédéral)

Pour tout niveau 1, 2, 3, le certificat peut être réalisé par tout médecin, dès lors qu'il est réalisé sur le modèle de la fédération.

c. Gestion du site Antonysubaquatique (Brice Fiume)

Suite à l'inscription des adhérents dans Nordive, la liste est communiquée à Brice Fiume ce qui lui permet de gérer une partie du site (la gestion des fosses, la gestion des listes de diffusion, la gestion de l'agenda du club).

Les listes de diffusion : tout adhérent peut y accéder à partir d'un login et d'un mot de passe commun. Des mailings-listes pour les voyages, les TIV, peuvent être créées.

Le seul problème est l'impossibilité pour les personnes sous Wanadoo et SFR d'envoyer des messages via les mailings Google Groups.

Les adhérents doivent regarder dans les courriers indésirables car il arrive que le 1^{er} mail arrive dans cette boîte.

L'agenda : chaque référent de niveau / de section peut adresser au gestionnaire du site l'objet de l'intervention et la salle est notée.

L'organigramme du club : il permet de voir visualiser le collège d'encadrants et les membres du CD.

La communication sur la présentation du site doit être organisée car certains ne savent pas aller chercher : Il est proposé que Brice Fiume intervienne à un des 1ers cours de chaque niveau/section pour présenter le site.

Plusieurs propositions pour enrichir le site sont évoquées : présentations des cours / des formations (sur le site privé), une foire aux questions, un forum.

Le CD remercie Brice Fiume pour la qualité du travail fourni qui rend le site attractif.

La réglementation sur la gestion des données personnelles évoluant, il faudra dès l'an prochain organiser la tenue de ces données (entre autres la mise à jour et l'archivage)

5. Formation

En l'absence de Michel Garçon, ce point est reporté.

Section photo : en l'absence de formation de niveau, la section pourra utiliser la piscine pour s'entraîner lors de vacances de février.

6. Matériel

La prochaine date de TIV a été modifiée et sera le 25 novembre.

Les décisions sur la conservation des bouteilles devront être abordées prochainement car de nombreuses bouteilles sont à requalifier l'an prochain.

a. Les EPI (équipements de protection individuelle)

La réglementation évolue et impacte le matériel du club. Les EPI sont les masques, les tubas, les gilets, les combinaisons, les détendeurs :

- Le matériel doit être conforme aux recommandations figurant sur leur notice.
- Il faut d'ores et déjà mesurer l'impact et ce qui est à faire (par exemple, les masques doivent être numérotés).

Désormais à tous les examens d'encadrement (initiateur, monitorat) et guide de palanquée (N4), des questions sur les EPI seront posées.

7. Animation

a. Soirée de Noël :

La date de la soirée est le 2 décembre 2017, la date limite d'inscription est le 23 novembre. L'inscription est retenue dès lors que le paiement est effectué par chèque ou virement. Le choix du traiteur a été réalisé et le menu proposé validé.

Le tarif de l'an passé est conservé soit 10€ par adulte, 5€ par enfant de moins de 12 ans. Le thème retenu cette année : 20 000 « trucs » sous les mers. Une tombola sera réalisée (Claire Torsello essaye de l'organiser). La sono est sous la responsabilité de Brice FIUME. Si possible, une démonstration de Zumba sera proposée.

8. Communication

A ce jour, aucun article n'est prévu.

9. Sortie

a. Bilan Bretagne

Tout s'est bien passé, y compris une remontée assistée du fait d'un problème matériel. A chaque incident, un retour d'expérience devra être organisé.

b. Proposition de sortie à la fosse NEMO

La date est le 10/11 février, départ le samedi en car aux alentours 7/8h, arrivée à la fosse vers 11h00. Le programme est :

- Le samedi :
 - Une heure de plongée à l'arrivée,

- Transfert/installation à l'hôtel
- Déjeuner / après-midi / dîner libres
- Le dimanche
 - Petit déjeuner à l'hôtel
 - Plongée en fosse vers 10h
 - Déjeuner prévu
 - Retour à Antony

Le tarif est de 170€ pour les plongeurs, 140€ les accompagnants

La limite de personnes est de 30 plongeurs et 10 accompagnants

La proposition est acceptée à l'unanimité. En cas de nombre insuffisant d'inscrit (moins de 30 personnes) le transport en car sera supprimé et le co-voiturage devra s'organiser.

Les inscriptions sont ouvertes à partir du 30 octobre ; la clôture est fixée au 7 décembre 2017
L'inscription doit être obligatoirement associée avec le paiement (chèque et virement).

c. Sortie Corse

Un rappel doit être fait car à ce jour il n'y a que 7 inscrits. Brice Fiume va faire une relance.

d. Week-end méditerranée

L'organisation du week-end méditerranée est toujours en cours de finalisation à Lalonde, du 1^{er} (soir) au 5 juin (matin), voyage en car couchette.

e. Sortie septembre

Proposition d'un voyage de 10/15 personnes
Week-end : voir si sortie Bretagne ou Marseille

f. Divers :

Une fiche va être mise à disposition des adhérents afin qu'ils donnent des informations relatives à un club de plongée où ils se seraient rendus et faciliter ainsi les recherches pour des propositions de sortie.

Le club est en cours de recherche de tee-shirt et/ou de Lycra du club

Date du prochain CD : 28 novembre 2017